Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260611-08062026-DE

IRODOUËR
Entre ville et campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2026

Date de convocation : 4 juin 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 4 juin 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 16
votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le onze juin, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, M. Steven DESTÉE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.

Étaient représentés : Mme Morgan BERTHELOT par M. Fabrice BIZETTE.
Mme Sandrine GUILHEM par M. Florian DEROUET.

Était excusé : M. Devrig GUIHO.

Le Conseil municipal a choisi Madame Mélanie GUYADER comme secrétaire.

Délibération n° 08-06-2026
Objet : Charte de bon usage de Whatsapp pour les élus municipaux

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (RGPD),
Considérant la nécessité d'encadrer l'usage des outils de messagerie instantanée par les élus dans le cadre de leurs fonctions,
Considérant que l'utilisation de Whatsapp par les élus peut faciliter la coordination et la réactivité des actions municipales,

Monsieur Fily, membre de la commission communication informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de garantir le respect des règles de déontologie, de confidentialité et de transparence. La charte sera portée à la connaissance de tous les élus, chaque utilisateur devra signer un engagement de respect de la charte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
ADOPTE la charte de bon usage de Whatsapp pour les élus municipaux jointe à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

La secrétaire de séance,
Mélanie GUYADER.